

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [isabelle savaria](#)

<https://www.cadre21.org/membres/872f285ef5820b50e3954137>

Date d'obtention : 2021-01-19 19:24:19

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut rencontrer les jeunes qui font les dénonciations et remplir le questionnaire Aide-mémoire avec eux.

Il faut confisquer le cellulaire lorsque nécessaire

il faut communiquer avec le service de police, lorsqu'il s'agit d'un acte malveillant.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il faut croire les jeunes et remplir les questionnaires

il ne faut jamais regarder les photos, ne jamais recevoir les photos par courriel.

Il y a une différence à faire s'il s'agit d'un adulte en dehors de l'école, à ce moment-là, ce sont les policiers qui s'en chargent.

Il ne faut pas non plus déclencher le protocole sexto si c'est une demande d'un parent, si on a aucune preuve qu'un élève de l'école est impliqué.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Il faut faire la différence entre les différentes étapes à suivre, qui contacter à quel moment, quand confisquer le cellulaire.